

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1589

Artikel: L'exercice du pouvoir partagé
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exercice du pouvoir partagé

Le parti socialiste suisse participe à l'exécutif fédéral avec une sorte de mauvaise conscience politique. A la fois porté par le désir légitime d'exercer le pouvoir, mais appréhendant, lorsqu'il s'y adonne, d'être coupable de compromis impurs. Quand la tension est trop forte, des congrès permettent par la vertu du débat et le défolement du parler haut une analyse curative et démocratique. Après le 10 décembre, l'exercice se révèle à nouveau nécessaire.

Première question: faut-il passer immédiatement à l'opposition, parce que Christoph Blocher, arrivé au pouvoir après un chantage exercé sur l'Assemblée fédérale et après une campagne législative odieusement xénophobe, n'est pas «cohabitable»? Parce que le nouveau Conseil fédéral clairement orienté à droite ne laisserait aux socialistes pas d'autre liberté que d'avaliser par leur présence participative une politique contraire à leurs convictions?

La rupture dont les socialistes prendraient l'initiative serait une faute politique lourde, parce que non préparée et incomprise par l'opinion publique et les médias. Car si détestable qu'ait été l'élection du Conseil fédéral et la légitimité gouvernementale accordée à Christoph Blocher, l'élection a été parfaitement régulière; le groupe socialiste y a participé. Il n'a émis aucune protestation, aucun communiqué. Avant l'élection de Hans-Rudolph Merz, il ne s'est pas publiquement prononcé pour une candidature féminine et centriste. Comment justifier alors une indignation à retardement? Faut-il s'exposer au reproche de contester un choix déplaisant mais démocratique?

En réplique, il sera répondu que la rupture est justifiée par la politique annoncée et préfigurée par le nouveau Conseil fédéral. Mais si cette politique est certes prévisible, encore faudrait-il qu'elle prenne forme et que ses auteurs en assument la responsabilité. Il est inconcevable de laisser le champ libre sans avoir combattu, sans avoir fait la preuve de sa volonté de résistance, d'abandonner son poste, alors que les électeurs ont confirmé significativement leur confiance aux socialistes. La rupture immédiate, avant qu'il ait été démontré que c'est le choix ultime, passerait pour une désertion.

Une participation conditionnelle

Une nouvelle équipe, président et vice-président, va prendre la direction du PS. Les candidats ne se présentent pas, à ce que l'on sait, comme les partisans d'une politique d'opposition hors du Conseil fédéral. Le PS ne peut donc pas à la fois mettre en place un nouveau comité directeur et décider pour lui d'une orientation qu'il n'assume pas. Aussi, le congrès du PS, après avoir écouté voire applaudi les interventions des militants désireux de prendre date ou de se profiler, se ralliera à l'idée d'une participation au Conseil fédéral, maintenue sous conditions, sous réexamen ultérieur. Mais que peut signifier en 2004 la participation conditionnelle?

Les registres multiples

Impossible de débattre du pouvoir suisse sans tenir compte de ses singularités. La première caractéristique, c'est qu'un système binaire d'alternance (pouvoir-opposition) est exclu aussi bien pour des raisons

suite en page 2 et 3

Dans ce numéro

L'élection de Christoph Blocher et de Hans-Rudolf Merz au Conseil fédéral questionne les termes de la participation socialiste au gouvernement.

Lire l'édito et en pages 2 et 3

Les milieux économiques veulent augmenter les taxes d'études compromettant ainsi l'accès aux formations supérieures.

Lire en page 4

Les cultures transgéniques se développent dans les pays du Sud. Les coûts sociaux et écologiques pourraient être catastrophiques.

Lire en page 5

Un chemin semé d'embûches entre l'appel

Il y a soixante ans, le premier socialiste entrait au Conseil fédéral. La participation de la par elle-même. Ces pages d'histoire sont hautes en passion. Elles montrent la difficulté

En décembre 1943, le Parlement élit au gouvernement le socialiste Ernst Nobs à côté de trois radicaux, deux conservateurs et un agrarien. C'est la reconnaissance tardive du soutien loyal des socialistes à la défense du pays. A la tête du Département des finances, Nobs est bientôt au centre de la plus dure des controverses : faire sortir les finances de la Confédération du régime d'exception hérité de la grande crise et de la guerre. L'enjeu central concerne le sort de l'impôt fédéral direct que la droite veut supprimer. Les propositions de Nobs, qui souhaite le maintien de l'impôt, sont écartées par le Parlement. Mais le nouveau régime financier imposé par la droite est balayé à 64,5% dans un vote populaire de 1950. Le régime d'exception subsiste.

Max Weber

Max Weber, qui succède à Nobs quelques mois plus tard, se fixe pour tâche essentielle de trouver un compromis. Il convoque une conférence consultative des partis, une autre réunissant les organisations professionnelles. Le régime financier qui en ressort maintient l'impôt fédéral mais fait des concessions à la droite, notamment par la suppression de l'impôt sur la fortune. Le paquet passe largement l'obstacle parlementaire. Mais les milieux économiques veulent leur revanche. Ils partent en guerre contre cette lex Weber qui est rejetée par 58 % des citoyens le 6 décembre 1953. S'estimant personnellement désavoué, Max Weber démissionne. Le parti socialiste ne présente pas de candidat à sa succession. La présence d'un seul représentant au gouvernement ne correspond pas à la force du parti. Les socialistes ren-

treront au Conseil fédéral lorsqu'on leur concédera deux sièges. Le radical Hans Streuli est élu quelques jours plus tard. Le Conseil fédéral retrouve sa composition d'avant-guerre : quatre radicaux, deux conservateurs et un agrarien.

Les socialistes patientent six ans. En 1959, le parlement inaugure la formule magique en élisant Willy Spühler et Hans-Peter Tschudi. Dès lors, la majorité parlementaire ne conteste plus les deux sièges de gauche. Elle se permet, en revanche de contester le choix du candidat désigné par un groupe parlementaire. C'est l'origine de la tempête de 1983.

Lilian Uchtenhagen et Otto Stich

En octobre 1983, Willy Ritschard, atteint dans sa santé, annonce sa démission pour la fin de l'année. Il meurt d'une crise car-

diaque quinze jours plus tard. L'émotion est nationale. Le socialiste était fort populaire. Bien en selle, le parti décide de présenter, grande première, la candidature d'une femme. Le choix de Lilian Uchtenhagen s'impose d'emblée. Présidente de la Coopérative de Zurich, maîtrisant les problèmes économiques et financiers, elle est une parlementaire en vue. Elle fait partie de la «bande des quatre» qui, avec Helmut Hubacher, président, Walter Renschler et Andreas Gerwig mène la barque socialiste.

Uchtenhagen ne plaît pas aux bourgeois. Ils la trouvent trop intellectuelle, arrogante et inapte au compromis. Ils recherchent activement une autre candidature socialiste. Un homme ! Ils s'approchent du chancelier Walter Buser qui se recuse. Lilian Uchtenhagen

suite en page 3

L'exercice du pouvoir partagé (suite)

constitutionnelles (le bicamérisme) qu'en raison de la répartition des forces politiques. Faut-il rappeler, une fois de plus, que l'UDC, réputée triomphatrice des dernières élections, ne représente que 27 % du corps électoral ? Certes des oscillations marquées orientent la politique fédérale qui enregistre scrupuleusement les idées dominantes, les courants prépondérants, mais on ne peut en revanche bâtir sur cette base une politique d'alternance.

Deuxième caractéristique : le Conseil fédéral n'est pas lié par un programme de coalition gouvernementale. On peut le regretter. Mais cela laisse à chacun une grande liberté d'appréciation. Une opposition formulée au sein du gouvernement n'est pas une rupture du pacte gouvernemental. Des marges de

manœuvre (petites) peuvent en découler.

Troisièmement, le Parlement est libre de ses choix face au gouvernement. Il n'y a pas en Suisse, cas unique, de majorité parlementaire obligée de soutenir l'exécutif. Chaque parti peut se déterminer à sa convenance et, tout en participant à l'exécutif, mener une politique d'opposition. Il n'est pas exclu, si l'UDC poursuit sa politique jusqu'au-boutiste entraînant avec elle une partie de la droite parlementaire, que le vote socialiste devienne déterminant. De surcroît on ignore quel sera le repositionnement du parti radical et surtout du PDC.

Enfin, dernier recours, la démocratie directe permet d'en appeler au peuple. Arme oppositionnelle, non sans risque. Le peuple peut approuver ce que l'on combat et lui

donner une légitimité incontestable, car même si le peuple, croit-on, se trompe, «on ne peut changer le peuple».

Quelle image ?

Chaque parti joue, avec son style, de ces différents registres. Le parti radical privilégiera une politique de notables : visée sur les départements clés du Conseil fédéral, contrôle des nominations aux postes où s'exerce le pouvoir, lien étroit et entretenu avec l'économie. Le parti socialiste est dans l'obligation de jouer tous les registres, notamment si une politique de droite se met en place. Son image ne peut être liée à la seule participation au Conseil fédéral. Il doit être polyphonique, se faire entendre fortement au Parlement et par référendum.

du pouvoir et les sirènes de l'opposition

gauche au gouvernement est périodiquement remise en cause... essentiellement du parti socialiste à partager le pouvoir avec la droite.

reste officiellement la seule candidate en lice. Mais coup de théâtre, le 7 décembre, l'Assemblée fédérale élit au premier tour Otto Stich avec 124 voix contre 96 à Uchtenhagen. Le complot bourgeois finalisé lors de la «nuit des longs couteaux» a réussi. Jean-Noël Rey, secrétaire du groupe socialiste, a joué les intermédiaires. Stich, qui n'est pas ouvertement contredit par le groupe, accepte son élection. Hubacher parle d'une gifle et d'une humiliation pour le parti et pour les femmes. La colère gronde. Un congrès extraordinaire doit décider si les socialistes quitteront le gouvernement pour laver cet affront. Pour Max Frisch, Otto Stich est un traître à la cause socialiste. Il ne mérite aucun ménagement. L'autre conseiller fédéral socialiste, Pierre Aubert, sans grand soutien, serait lui aussi sacrifié. Deux mois plus tard, la

fièvre a un peu baissé. Le 12 février 1984, après onze heures de débats enflammés, les délégués refusent par 773 voix contre 511 le retrait du gouvernement proposé par la direction du parti. Stich reste au gouvernement. La droite ne trouve pas en lui le social-démocrate accommodant dont elle rêvait.

Christiane Brunner, Francis Matthey, Ruth Dreifuss

Dix ans plus tard, c'est la répétition du scénario cauchemar. Début janvier 1993, René Felber, qui a succédé à Pierre Aubert, annonce sa démission pour des raisons de santé. Pour lui succéder, les Neuchâtelois proposent Francis Matthey et les Genevois Christiane Brunner. Le groupe se décide pour la seule candidature féminine. Mais, à nouveau, la femme choisie par la gauche ne plaît pas à la droite. Son style est jugé trop

peu conventionnel. Une basse campagne calomnieuse tente de la discréditer. L'élection a lieu le 3 mars. Au second tour Francis Matthey l'emporte par 130 voix contre 108 à Christiane Brunner. Ce n'est pas la première fois qu'une candidature officielle n'est pas retenue. Mais c'est la seconde fois que l'Assemblée fédérale écarte une femme socialiste. La colère est plus vive encore qu'après l'éviction de Lilian Uchtenhagen. Un soulèvement sans précédent des femmes fait pression devant le Palais fédéral. Le groupe socialiste met les pieds au mur. Il ordonne à Matthey de refuser l'élection. Le Neuchâtelois accepte de différer sa décision d'une semaine. Dans ce court laps de temps, les socialistes cherchent - et trouvent - la femme qui pourrait obtenir l'accord de l'Assemblée fédérale. La syndicaliste Ruth Dreifuss, domiciliée à Berne dépose ses papiers à Genève

pour être éligible. La droite demandait une double candidature. Les socialistes s'exécutent. Le 10 mars ils présentent le ticket Dreifuss-Brunner. La tentative de placer une femme radicale échoue. Vreni Spoerry n'obtient que 54 voix au premier tour. Ruth Dreifuss est élue au second tour par 144 voix. La mobilisation des femmes a été efficace. La formule magique est sauvée pour la seconde fois.

La double élection de Christoph Blocher et du radical de droite Hans-Rudolf Merz présente un tout autre cas de figure. Les socialistes, brillamment réélus, n'ont pas été contestés. La convocation d'un congrès extraordinaire pour examiner la conduite du parti après le vote du 10 décembre n'entend pas laver un affront, mais discuter plutôt de l'efficacité politique de la participation au gouvernement. *at*

De même l'UDC a démontré que son image pouvait être reçue, indépendamment de sa participation gouvernementale.

Ces tensions entre les niveaux de pouvoir obligeront à poser, une fois de plus, le problème de la collégialité. Pour nous la collégialité n'oblige pas le magistrat minoritaire à défendre contre sa conviction intime la décision du gouvernement, mais exige qu'il s'abstienne, par loyauté, de la critiquer publiquement. Et si elle concerne son propre département, il ne relaiera que le point de vue du collège, réservant le sien propre.

Les socialistes, s'ils sont minorisés sur des questions essentielles, doivent absolument pratiquer cette interprétation de la collégialité. Mais en fin de compte, les choix politiques du Conseil fédéral seront détermi-

nants. Ou il est un lieu d'écoute des positions divergentes, et dans les tensions à venir la Suisse en aura besoin, ou il agit par réflexes doctrinaires conditionnés. Si tel devait être le cas, la participation socialiste (inécoutée) perdrait sa raison d'être.

Le programme

La participation semi-oppositionnelle qui vraisemblablement va être choisie par le PS, ne peut être bien comprise que s'il présente un contre-projet politique général, simple, crédible. Or sa réflexion programmatique date: en 1982, à Lugano, programme général et en 1994, programme économique de réformes fondamentales. Depuis, les positions prises sont parfois reçues clairement, parfois brouillées. Le PS est compris quand il dé-

nonce la simultanéité de la baisse des impôts et des restrictions budgétaires. Des chiffres simples démontrent l'avantage accordé aux mieux nantis et les sacrifices exigés des mal lotis. Le PS est encore perçu comme le défenseur de la politique sociale, mais il peine à justifier son financement par la TVA. On sait qu'il défend mètre par mètre le service public, mais il soutient aussi l'adhésion à l'Union européenne qui exige les démonopolisations qu'il combat. Tout un travail de clarification s'impose donc. Le PS n'a pas comme d'autres à se repositionner mais, en prévision d'une politique de droite plus dure, à se mettre en ordre de marche, à tous les niveaux d'action. La seule mise en cause, immédiate, de la participation au Conseil fédéral serait une solution de facilité. *ag*